



Garde partagee ,refus car pas de domicile fixe

Par jaqueline

bonjour,

est ce que je suis obligée de donner ma fille a son père dans le cadre de la garde partager il n'a pas un domicile fixe sa technique est de séduire une femme vivre chez elle et se servir de ma fille pour pouvoirs arnaqué celle qu il a séduit ,la derniere femme a porté plainte contre lui pour vol d'argent et des bijoux maintenant il appelle ma fille avec un nouveau numero et je sais pas quoi faire est ce que j'ai le droit de refusé de donné ma fille de 10 ANs malgré le jugement.